

# ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS



## BULLETIN DE L'APN 6 octobre, 2023

---

### 2023 Élection du(de la) Chef(fe) national(e)

*L'Assemblée des Premières Nations publie régulièrement des comptes rendus sur les travaux en cours au bureau national. De plus amples renseignements sont présentés sur le site Web de l'APN ([www.afn.ca](http://www.afn.ca)).*

---

### 2023 Élection du(de la) Chef(fe) national(e)

Conformément à la résolution 24/2023 de l'APN, Nomination d'un directeur des élections et date de l'élection du Chef national, Ron Laufer a été nommé directeur général des élections pour l'élection du(de la) Chef(fe) national(e) par la voie d'une motion du Comité exécutif adoptée le 25 septembre 2023. Ron apporte à ce poste plus de 20 ans d'expérience en matière d'élections, notamment lors de la précédente élection virtuelle de l'APN en 2021.

L'Assemblée extraordinaire des Chefs et l'élection du(de la) Chef(fe) national(e) se dérouleront selon un format hybride au Centre Shaw, à Ottawa (Ontario), du 5 au 7 décembre 2023. L'élection approchant à grands pas, vous trouverez ci-dessous les coordonnées du bureau du directeur général des élections ainsi que des informations sur les dates clés, les nominations et d'autres questions importantes.

---

### Responsabilités Électorales

Le directeur général des élections applique les règles énoncées à l'annexe « A » (1990) de la charte de l'APN. Ces règles sont les suivantes:

- Préparer les formules de nomination et recevoir les nominations des candidats pour le poste de Chef national;
- Envoyer les noms des candidats et brefs détails aux Chefs (en utilisant la liste officielle des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations) au moins quatre (4) semaines avant l'élection;
- Examiner les états de compte de tous les candidats montrant les fonds qu'ils ont recueillis et dépensés pour leur campagne électorale, y compris les noms des personnes qui y ont contribué;
- Examiner les états de compte soumis par chaque candidat et s'assurer que les limites des dépenses sont appliquées équitablement et également à tous les candidats;
- Prendre des dispositions pour que le forum ouvert de tous les candidats ait lieu dans la soirée précédant l'élection (et en assumer la présidence);
- Informer le forum ouvert de tous les candidats du bilan financier préliminaire de chaque candidat, y compris les noms des personnes qui ont versé des contributions;
- Concevoir et prendre toutes les dispositions administratives nécessaires en rapport avec l'élection à l'Assemblée générale, y compris la destruction des bulletins de vote suivant une résolution de l'Assemblée;

- Compter les bulletins de vote (après la tenue du vote) en présence d'un (1) observateur nommé par chacun des candidats et d'au moins un (1) agent de sécurité;
- Annoncer les résultats du vote à l'Assemblée générale;
- Soumettre un rapport écrit de l'élection, y compris les détails des résultats, au Comité exécutif au plus tard deux (2) semaines après l'élection.

---

### ***Dates Clés***

---

Le directeur général des élections entrera en fonction le 10 octobre 2023 et quittera ses fonctions le 21 décembre 2023.

**11 octobre 2023** Le dépôt des candidatures **débutera** huit (8) semaines avant l'élection.

**1er novembre 2023** Le dépôt des candidatures **prendra fin** à 23h59 (HAE) cinq (5) semaines avant l'élection.

**6 décembre 2023** L'élection au poste de Chef national se tiendra au Centre Shaw, à Ottawa (Ontario), lors de l'Assemblée extraordinaire des chefs de décembre 2023, selon un format hybride.

---

### ***Annonces À Venir***

---

Les avis, les annonces et les détails relatifs à l'élection (par exemple, le vote électronique, le profil des candidats) seront communiqués après la date de clôture des candidatures le 1er novembre, une fois que toutes les candidatures auront été reçues en bonne et due forme.

---

### ***Dossiers de candidature***

---

Pour connaître les critères d'admissibilité pour devenir candidat(e) au poste de Chef(fe) national(e) en vue de l'élection 2023 de l'APN, veuillez vous référer à l'annexe A (1990) de la Charte de l'APN.

**Les dossiers de candidature sont disponibles sur demande.** Les personnes envisageant de poser leur candidature au poste de Chef(fe) national(e) sont invitées à communiquer avec le directeur général des élections pour toute question ou demander un dossier de candidature:

Ron Laufer  
Directeur général des élections  
Assemblée des Premières Nations  
55 Metcalfe Street, 16e étage  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Gratuit : 1-833-236-8683  
Courriel: [elections2023@afn.ca](mailto:elections2023@afn.ca)